

MAIRIE D'ARNIERES SUR ITON

Tél. : 02.32.39.95.15.

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 Mars 2019

Conseillers présents : MM. JORET, CHEVAUCHEE, COMONT, HAUZAY, CHERON, JOUEN, DELHOMME, VALLEE, Mmes RAY-DEPIERRE, CHIAPPE, MOY, LE COROLLER,

Absents : F. BENARD pouvoir à A. Comont
J. DEPIERRE pouvoir à C. Ray-Depierre
T. LE BOURHIS pouvoir à M. Moy

Absents non excusés : Mmes CUVELIER, DELAVIGNE.COLLEDANI-GALPIN,
M. MONNOT

BUDGET PRIMITIF 2019 :

Le Maire présente le BP 2019 proposé par la commission des finances.

La section de fonctionnement est votée en suréquilibre comme suit :

- Dépenses : 1 031 530.00 €
- Recettes : 1 526 004.36 €

La section d'investissement est votée en suréquilibre comme suit :

- Dépenses : 790 000.00 €
- Recettes : 799 290.35 €

Les principaux postes de dépenses d'investissement sont :

- Fin des paiements des travaux de l'ALSH
- Stade : • travaux d'accessibilité
 - achat et pose de buts de football
 - réfection des douches dans les vestiaires
- Ecoles : • achat de 4 vidéo projecteurs
 - changement de 2 panneaux de basket vétustes
 - achat de petit mobilier
- Cimetière : paiement de la clôture (réalisée en 2018)
- Fin de la mise aux normes des circuits électriques des écoles et de la mairie
- Pose d'un mât pour fixer les caméras de vidéo surveillance
- Protection du parking rue du Moussel à l'aide de pose de gabions
- Aménagement d'un terrain de pétanque
- Atelier - achat d'une plate-forme élévatrice
- Mairie – achat d'un ordinateur portable
- Mobilier urbain
- Illuminations de Noël

Ce budget est voté par 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITON :

Cette année encore, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, des taux identiques à ceux de l'an passé, à savoir :

➤ Taxe d'habitation	:	10.42 %
➤ Taxe foncière	:	24.53 %
➤ Taxe foncière non bâti	:	58.52 %

ESCALE – TARIF POUR INTERVENANTS EXTERIEURS :

Nous devons fixer un tarif pour la location de l'ESCALE à la journée pour des sociétés commerciales ou des entreprises. Nous avons quelques demandes, que ce soit pour des repas publicitaires au club Soleil d'Automne, pour des remises de médailles de travail ...

A l'unanimité, est fixée la location de l'ESCALE à la journée au prix de 100.00 € pour les sociétés commerciales et les entreprises.

EPN – DEMANDES DE FONDS DE CONCOURS :

Le Maire est autorisé à demander des subventions au titre des fonds de concours pour les dossiers suivants :

- Vidéo projecteurs de l'école,
- Aménagement du parking rue du Moussel,
- Aménagement d'un terrain de pétanque,
- Réfection des douches dans les vestiaires du stade,
- ESCALE – achat tables
- Mairie – achat d'un ordinateur portable
- Achat d'une plate-forme élévatrice

Dossiers adoptés à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

- F. Bénard nous avait informé qu'une collecte de déchets amiantés serait réalisée le 20 avril. Nous venons de recevoir une information nous signalant que les inscriptions sont closes. Les personnes intéressées peuvent toujours s'inscrire mais elles seront dirigées vers d'autres sites.

- A. Comont signale qu'une exposition itinérante sur le PLUi HD aura lieu dans la salle des mariages du 22 au 29 avril. Il s'agit de sensibiliser le public sur ce document stratégique et de proposer des panneaux portant sur le diagnostic, le PADD, le zonage/règlement ...

Le 22 avril étant férié, A. Comont demande l'avis de ses collègues pour que cette exposition reste pour 15 jours et propose que la mairie soit ouverte le samedi matin 27 de 9 h à 12 h. Proposition acceptée.

- A. Comont poursuit en rappelant que la subvention communale n'était attribuée à Cap Jeunes que sous réserve d'une assemblée générale afin de constituer un nouveau bureau. Cette assemblée générale se tient ce soir même.

D'autre part, l'assemblée générale du comité des fêtes se déroulera le 4 avril à 18 h 00 à l'ESCALE.

- G. Jouen déplore qu'il ne soit pas possible de déposer certains déchets à la déchetterie (pneus, amiante...). P. Joret lui répond que l'on peut apporter des pneus.

- A. Comont signale que les travaux d'aménagement du carrefour rue A.Briand/route de Breteuil se feront entre le 8 et le 19 avril.

- F. Chéron demande ce qu'il en est des travaux de la déviation et de l'ouverture de la bretelle d'accès du chemin Pottier au rond-point route de Breteuil.

P. Joret répond que l'arrêté du Préfet de 2013, pour le lancement des travaux de la déviation sud ouest d'Evreux a été débouté. Dans l'arrêté portant suspension de ces travaux, au point 2-2, il est prévu des mesures conservatoires à mettre en œuvre par la DREAL, dans un délai de 2 mois à compter de la publication de cet arrêté.

« Ce dossier décrira notamment :

- Les mesures relatives à l'achèvement de certains travaux en cours de réalisation,
- Les mesures de sécurisation :
 1. Des zones terrassées,
 2. Des infrastructures, en particulier la bretelle d'accès depuis le giratoire de la RD55 et les différents ouvrages d'art réalisés ou en cours de réalisation ».

Par conséquent, l'ouverture de la bretelle pourrait avoir lieu cet été.

D'autres questions se posent à savoir l'entretien des ronds-points de cette bretelle. L'entretien du premier rond-point situé aux abords du pont, serait de la compétence EPN (il y est prévu un aménagement minéral pour faciliter son entretien). Le deuxième rond-point serait entretenu par l'Etat.

- Le prochain conseil municipal aura lieu le 20 mai à 20 h 00.